Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

DAAC/16-701-68 du 18/04/2016

APPEL A CANDIDATURE D'UN CHARGE DE MISSION A MI-TEMPS «ARTS VISUELS» AUPRES DE LA DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE (DAAC)

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE : Tél : 04 42 93 88 41 - Fax : 04 42 93 88 19

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant le rôle de chargé(e) de mission auprès de la DAAC pour le pilotage et la coordination du domaine « Arts visuels ». L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence régulière à la DAAC à Aix en Provence ainsi qu'une capacité de mobilité dans les quatre départements de l'académie

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle qui fixe ses missions, et évalue son action et en liaison avec l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle remplit une mission de pilotage, d'accompagnement des initiatives, de coordination, d'expertise, d'évaluation, de communication et de formation.

Afin de mener à bien cette mission, il/elle doit :

Connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative (Textes officiels et programmes) ainsi que les orientations du ministère de la culture en termes d'éducation artistique.

Connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC) et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés;

Avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;

Etre capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique ou national, les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues du dispositif avec le parcours d'éducation artistique et culturelle ;

Connaître les principaux partenaires culturels intervenant dans le domaine des arts visuels (arts plastiques/art contemporain/photographie/ arts numériques), ainsi que leur offre pédagogique et leur stratégie de médiation afin de pourvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC ;

Enrichir les partenariats et participer au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec les structures culturelles du domaine, en lien avec les programmes d'enseignement et le référentiel du PEAC ;

Proposer des pistes de communication et de diffusion des informations dans le domaine des arts visuels destinées aux enseignants, en concertation avec les structures culturelles et la DAAC, à travers notamment le site internet académique de la DAAC ;

Exercer une mission de pilotage et de coordination du réseau des enseignants chargés d'une mission de service éducatif auprès des partenaires culturels en arts visuels ;

Exercer une mission de relais d'information auprès des conseillers départementaux d'éducation artistique et d'action culturelle auprès des DASEN.

Etre capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser, et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;

Assurer la mise en œuvre de formations dans le domaine des arts visuels, dans le cadre du Plan académique de formation et de la formation initiale des enseignants (ESPE) ;

Maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission commencera le 1er septembre 2016 ; elle sera renouvelable annuellement sur la base du bilan fourni en juillet 2017

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidature sont invité(e)s

- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 4 mai 2016 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle
À l'attention de Madame Marie Delouze
Rectorat
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue, seront convoqué(e)s pour un entretien dont la date et l'horaire seront précisés ultérieurement.

Pour tout renseignement :
Tél : 04 42 93 88 41
Mel : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille